

VNF, un partenaire essentiel des collectivités et du développement des territoires :

- un réseau navigable qui fait partie intégrante des villes et villages qu'il traverse et relie,
- des experts implantés dans le territoire à l'écoute et aux côtés des élus et décideurs locaux.



VNF.fr



Ne pas jeter sur la voie publique - mars 2026 - Droit photo : (1/3) VNF-Vincent Colin - (2) VNF-Didier Gauducheau - (7) VNF-Loïc Chalmendrier Accent Visuel (Couverture/3/6) VNF-Florent Mayaud - (4) VNF-Francis Cormon - (8) VNF-Damien Lachas - (9) VNF-Thibaut Desplats-IMAGEO (5) VNF



VNF

AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ

ET DE LA VITALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE





Voies navigables de France gère, exploite et développe 6 700 km du réseau fluvial français.

Nous agissons au quotidien pour :

- **assurer une gestion fine de la ressource en eau**, conciliant les différents usages tout en respectant l'environnement,
- **exploiter, régénérer et moderniser nos infrastructures (barrages, écluses, ...)** pour renforcer la performance du réseau fluvial,
- **créer des opportunités de développement économique** au service des territoires.



10 000
ouvrages

(barrages, écluses,
ponts-canaux,
aqueducs, etc.)

55 départements
desservis par le réseau

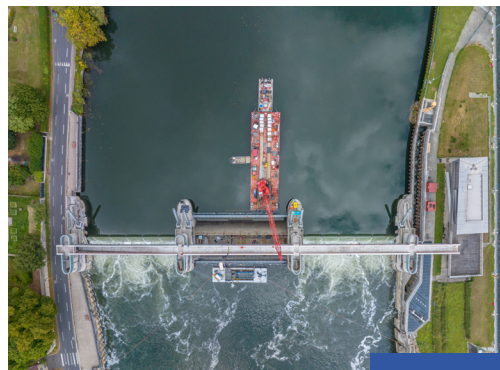


40 000 ha
de domaine public fluvial

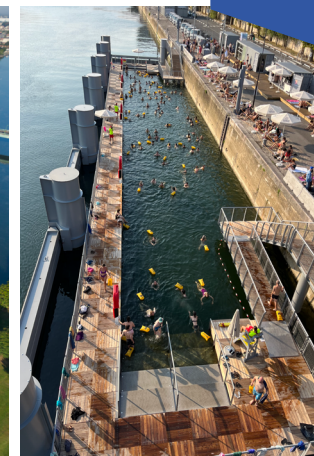


50%

du domaine public fluvial
situé dans des zones à
enjeu écologique



Le réseau fluvial navigable recèle de nombreux potentiels économiques, écologiques et sociaux. Il offre un panel de solutions plus durables pour répondre aux enjeux actuels. Il soutient la gestion de l'eau, le cadre de vie, le transport fluvial, la logistique urbaine, l'économie portuaire, la préservation de la biodiversité, la production d'énergie, les activités touristiques et de loisirs ou encore, la valorisation du patrimoine.



Nos équipes sont à votre écoute pour répondre à vos questions et coconstruire des projets de développement sur votre territoire :

- mise en valeur des berges (véloroute, biodiversité, ...),
- projets touristiques,
- valorisation de maisons éclusières,
- développement d'activités sur le domaine public fluvial...

